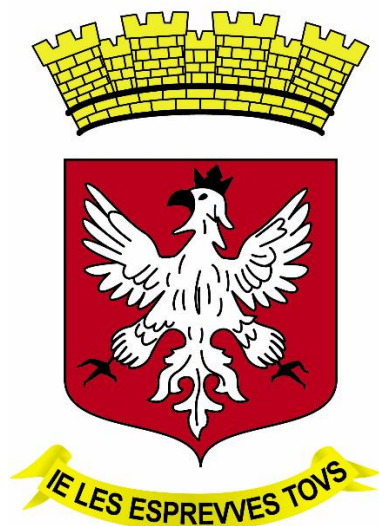


**Commune de Coligny**



# **Révision générale du PLU de la commune de Coligny**

## **Lot 2 (évaluation environnementale)**

**Évaluation du PADD**

**(diaporama de la réunion du 20 octobre 2025 post réunion)**

**jeudi 23 octobre 2025**

**bioinsight .**

urbanisme  
biodiversité  
bioclimatisme

## **SOMMAIRE**

|                                                                                |          |
|--------------------------------------------------------------------------------|----------|
| <b>1 Cadre juridique et méthodologique</b>                                     | <b>3</b> |
| 1.1 Évaluation environnementale d'un PLU                                       | 3        |
| 1.2 Evaluation environnementale d'un projet de PADD                            | 3        |
| 1.2.1 PADD                                                                     | 3        |
| 1.2.2 Structure                                                                | 3        |
| <b>2 Évaluation du PLU de Coligny</b>                                          | <b>4</b> |
| 2.1 Rappel des enjeux environnementaux de Coligny                              | 4        |
| 2.2 Approche itérative : propositions de mesures                               | 6        |
| <b>3 Évaluation du PADD de Coligny (diaporama réunion 251020 post réunion)</b> | <b>7</b> |
| 3.1 Structure thématique                                                       | 7        |
| 3.2 Enjeux environnementaux manquants                                          | 7        |

# 1 Cadre juridique et méthodologique

## 1.1 Évaluation environnementale d'un PLU

Par dérogation au Code de l'environnement (article L122-4 VI), un projet de PLU fait l'objet d'une **évaluation environnementale** dans les conditions définies par le **Code de l'urbanisme** (CU), plus particulièrement à l'article R151-3 CU qui dispose qu'une étape fondamentale : « 5° Présente les mesures envisagées pour éviter, réduire et, si possible, compenser, s'il y a lieu, les conséquences dommageables de la mise en œuvre du plan sur l'environnement. »

L'objectif d'une évaluation environnementale d'un projet PLU est par conséquent de **réduire au minimum ses incidences environnementales notables probables** par des **mesures** proposées dans le cadre d'une **approche itérative**. La structuration d'une telle évaluation est précisée dans l'article R151-3 CU qui est une transposition de la Directive européenne *Plans et Programmes*.

L'évaluation environnementale d'un projet de PLU relève ainsi d'une démarche d'évaluation **ex ante** puisqu'elle concerne un document de planification qui va permettre à des aménagements de se réaliser dans le futur. C'est donc un pronostic de ces incidences notables probables d'un projet de PLU puis une estimation quantitative de ces incidences pour la mise en œuvre de la séquence ER. En effet, les mesures de compensation (C) ne peuvent relever d'un PLU qui est un plan/programme pas un projet d'aménagement (projet de travaux), cela pour de nombreuses raisons majeures.

## 1.2 Evaluation environnementale d'un projet de PADD

### 1.2.1 PADD

Un projet d'aménagement et de développement durables (PADD) est l'expression politique sur le devenir d'une commune en matière d'urbanisme réglementaire, c'est-à-dire le choix d'une stratégie pour sa traduction dans un PLU (la stratégie dit ce qui est le plus important aujourd'hui donc sert à la décision et à l'action).

### 1.2.2 Structure

En matière d'évaluation environnementale d'un projet de PADD, le premier critère est sa structure : est-elle thématique ou problématisée ?

En effet, une démarche thématique conduit à un PADD à tiroirs (axes n'ayant pas de liens les uns avec les autres), par exemple, les trois piliers classiques du concept inopérant de « développement durable » : **social, économie et environnement** (souvent placé en dernier), fragilisant au bout du compte l'environnement. La démarche thématique isole les orientations et les enjeux qui s'y réfèrent, les fragilisant, alors que des enjeux différents ont plus de poids lorsqu'ils sont articulés au sein d'une orientation de type problématisé.

En revanche, un PADD problématisé relève de problématiques (un ensemble de problèmes dont les éléments sont liés) ce qui permet de trouver les réponses adaptées au territoire. Ces problématiques sont de nature structurelle à caractère prospectif, par exemple : à quels problèmes devons-nous faire face aujourd'hui dans le territoire ? De ce fait, un tel PADD problématisé s'appuie

sur ce qui relie non sur ce qui sépare et cloisonne, en pouvant s'appuyer, par exemple, sur l'environnement donc le renforçant d'un point de vue réglementaire.

Par ailleurs, un PADD peut être bien sûr consolidé par l'établissement de scénarios pour trouver ces réponses adaptées au territoire. Un scénario dépend du type de vision adoptée qui présente le déroulement hypothétique d'un processus : facteur, variable ou paramètre. Des scénarios peuvent être ainsi fondés sur des facteurs démographiques, économiques, agricoles, urbanistiques et environnementaux (logement, déplacement, densité, phénomène météorologique extrême, besoin en eau potable...).

Le nombre élevé d'orientations peut conduire à une hiérarchisation trop marquée conduisant à percevoir la dernière orientation comme mineure.

Une orientation ne devrait pas être formulée comme un moyen d'atteinte d'un objectif mais comme un vrai objectif nécessitant des moyens pour être réussie ce qu'est justement une orientation.

## **2 Évaluation du PLU de Coligny**

### **2.1 Rappel des enjeux environnementaux de Coligny**

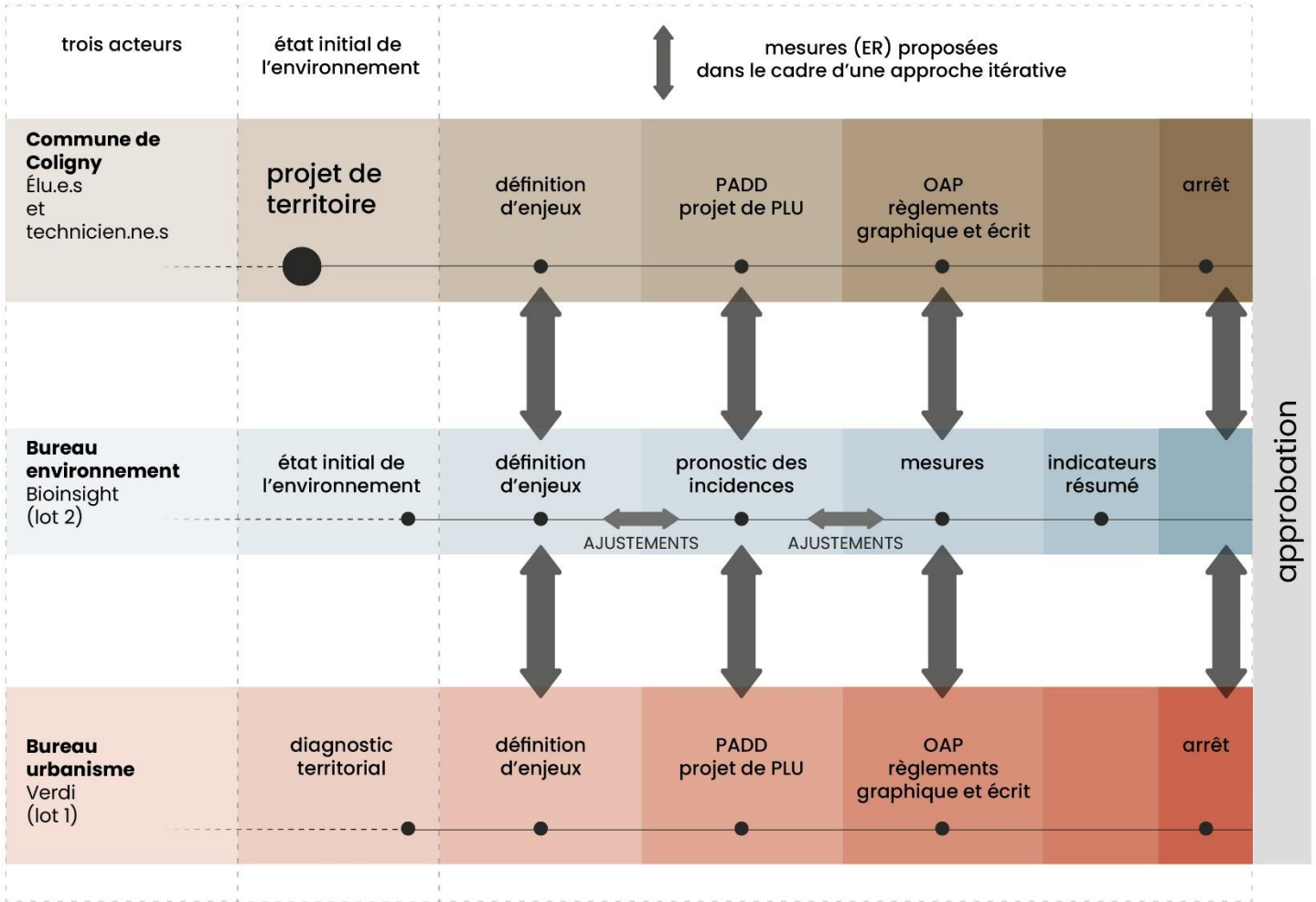
L'état initial de l'environnement est un cadre de réflexion territorial qui doit permettre aux élu·e·s d'établir leurs priorités (hiérarchisation des enjeux) pour aborder l'élaboration du PADD.

Afin que ce PADD soit problématisé plutôt que thématique, les enjeux majeurs du territoire définis par Bioinsight sont répartis en contraintes et atouts dont l'intensité pour le territoire est décrite et qualifiée d'un code couleur.

| Révision du PLU de Coligny                                                 |                                                 | Enjeux majeurs                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |         |              |
|----------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|--------------|
| Enjeux de type contrainte                                                  |                                                 | (-)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |         |              |
| Items                                                                      | sous-Items                                      | intensité pour le territoire                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |         |              |
| Adaptation aux changements climatiques : vers une robustesse du territoire | vagues de chaleur                               | augmentation régulière de la température moyenne annuelle (+1,9°C entre 1959 et 2024 à l'échelle de Grand Bourg) accompagnée de valeurs extrêmes de plus en plus fréquentes du nombre de jours de forte chaleur et de canicule (hors été) : amplification des sécheresses agronomiques (bilan hydrique annuel) ainsi que des sécheresses hydrologiques                                                                                                                                                                                                                                                                                        |         |              |
|                                                                            | santé                                           | avec l'augmentation des vagues de chaleur, les surchauffes urbaines diurnes touchant certains espaces publics (comme le terrain de sport en contre-bas de l'école élémentaire) et du bâti selon orientation (comme le petit collectif en face de la gendarmerie) affecteront le bien-être thermique voire exposeront d'autant plus les personnes vulnérables à un impact sanitaire fort pouvant aller jusqu'à la mortalité                                                                                                                                                                                                                    |         |              |
|                                                                            | pluies extrêmes                                 | l'intensification des pluies dites extrêmes pourraient compromettre la gestion des volumes d'eaux pluviales (intrusions dans le système de collecte et amplification des aléas et risques d'inondations)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |         |              |
| Atténuation des changements climatiques                                    | émissions de gaz à effets de serre (GES)        | les secteurs contribuant à la production de GES à Coligny en 2023 sont : le secteur de l'agriculture, sylviculture (29,6%) suivi du secteur résidentiel (24,7%) puis de celui du transport routier (21,2%)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |         |              |
|                                                                            |                                                 | dans le secteur résidentiel (à l'origine de presque 1/4 des émissions de GES), plus d'un 1/3 du chauffage repose sur du gaz et des produits pétroliers émetteurs de CO <sub>2</sub>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |         |              |
|                                                                            |                                                 | s'agissant du transport routier, plus particulièrement des trajets domicile-travail, la plupart des navetteurs (taux de 79% ; recensement 2021) utilisent une voiture individuelle thermique émettrice de CO <sub>2</sub> , dont les 152 travaillant à Bourg-en-Bresse (sur les 463 navetteurs)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |         |              |
| Eau potable                                                                | ressources en eau                               | bilan ressources/besoins excédentaire mais vulnérabilité de la ressource karstique pour la production d'eau potable dans un contexte de changements climatiques (diminution de la disponibilité et risque de pollution)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |         |              |
| Eaux usées                                                                 | réseau d'assainissement collectif               | la grande majorité du réseau est en unitaire ; ce système d'assainissement est marqué par un certain volume d'eaux claires parasites et d'eaux pluviales à la fois par temps sec et par temps de pluie conduisant à la mise en surcharge de la station d'épuration entraînant de fait, des possibles effets sur le milieu naturel récepteur : le ruisseau de Boccarnoz                                                                                                                                                                                                                                                                        |         |              |
|                                                                            | assainissement non collectif                    | forte non-conformité des installations en ANC sur la communes (≈ 40 %) dont 27% présentant une source de pollution notable pour le milieu naturel récepteur de manière diffuse ou brutale                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |         |              |
| Aléas et risques naturels                                                  | inondations                                     | la commune n'est pas concernée par un plan de prévention des risques naturels inondation (PPRI) ni par un périmètre de territoire à risques importants d'inondation (TRI) du PGRI du bassin Rhône-Méditerranée (2022-2027) mais bénéficie d'une cartographie d'aléas inondation relativement à l'atlas hydrogéomorphologique des zones inondables de la Seille et de ses affluents de 2010                                                                                                                                                                                                                                                    |         |              |
|                                                                            | retrait-gonflements des argiles                 | retrait- gonflements des sols argileux : aléa modéré, considérant le fait que l'alternance sécheresse/ pluie va augmenter dans le futur (mais la commune n'est pas soumise à un plan de prévention des risques retrait-gonflement des sols argileux)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |         |              |
|                                                                            | séismes                                         | Coligny est soumise à un aléa sismique modéré (niveau 3)<br>les bâtiments sont donc soumis aux règles de constructions correspondantes à la zone sismicité 3                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |         |              |
| Enjeux de type atout                                                       |                                                 | (+)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |         |              |
| Items                                                                      | sous-Items                                      | intensité pour le territoire                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |         |              |
| Biodiversité                                                               | cours d'eau et autres zones humides             | le ruisseau de Boccarnoz, le Bief de la Doye, le Solnan et le Grand Bief, tout comme les écoulements classés non-cours d'eau police de l'eau (comme le ruisseau des Guyottes) constituent des habitats naturels et des continuités écologiques majeures dont la richesse peut être menacée par des retenues sur cours d'eau et des successions d'étiages (sécheresse hydrologique). De nombreuses prairies humides ainsi que de nombreux bois humides de type aulnaies marécageuses sont observés                                                                                                                                             |         |              |
|                                                                            | forêt urbaine                                   | l'enveloppe urbaine présente de très nombreux arbres isolés aussi bien à usage public et semi-public qu'à usage privé ainsi que de nombreux arbres coalescents formant des boisements urbains (parcs) qui sont de forts atouts dans l'adaptation du territoire aux changements climatiques en matière de bien être thermique (vagues de chaleur) et d'effet hydraulique (pluies extrêmes)                                                                                                                                                                                                                                                     |         |              |
|                                                                            | arbres isolés/haies du bocage                   | un riche réseau d'arbres isolés ainsi que de haies basses et de haies multistrates constituant à la fois des habitats naturels mais aussi de véritables amortisseurs d'évènements météorologiques extrêmes à très forte valeur paysagère                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |         |              |
|                                                                            | forêts                                          | la commune abrite une large couverture forestière dont une partie est considérée comme ancienne donc est très riche en biodiversité : c'est le cas du bois de Fougemagne et du bois de Bouillon                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |         |              |
| Démarche TVB de PLU                                                        | continuités écologiques                         | les continuités écologiques de Coligny représentent la composante majeure de la démarche TVB de PLU qu'il convient donc de repérer et de protéger dans les règlements graphique et écrit du projet de PLU, spécialement dans le contexte des changements climatiques                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |         |              |
|                                                                            |                                                 | la sous-trame humide regroupe les continuités écologiques majeures de Coligny puisque humides : cours d'eau, pariries humides, bois humides, étangs                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |         |              |
|                                                                            |                                                 | la sous-trame bocagère, composée d'un réseau d'arbres isolés (1 493 recensés) ainsi que de haies basses et multistrates présents dans les surfaces agricoles/naturelles constitue ainsi des continuités écologiques majeures à la fois sur des aspects de réservoirs de biodiversité mais aussi de corridor                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |         |              |
|                                                                            |                                                 | la sous-trame forestière relève de forêts présumées anciennes (les forêts des cartes d'état-major du milieu du XIX ème siècle totalise 477,95 ha)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |         |              |
|                                                                            | réservoirs de biodiversité d'échelle supérieure | la sous-trame urbaine composée d'un réseau d'arbres isolés (2 299 recensés dans les tissus urbains privés et 216 dans les espaces publics/semi publics) joue plusieurs rôles : celui de continuité écologique, celui de climatiseur naturel visant le confort thermique et celui d'amortisseurs d'évènements météorologiques extrêmes                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |         |              |
|                                                                            |                                                 | zonage national d'inventaire : quatre zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (Znieff) de type I Étang de bouillon ; Étang de fougemagne ; Prairie humide des charmes ; Prairie des teppes godet et deux Znieff de type II Revermont et gorges de l'Ain ; Vallées du Sevron, du Solnan et massifs boisés alentours.<br>Coligny relève de la « CLASSE 1B Espaces naturels d'intérêt écologique, en extension des réservoirs de biodiversité, et agricoles stratégiques; avec un rôle dans mes continuités écologiques » du SCoT BBR pour la presque totalité de son territoire, les « espaces urbanisés » mis à part . |         |              |
| Grand paysage                                                              | coupures à l'urbanisation                       | le maintien des coupures à l'urbanisation pour la connectivité d'une commune s'inscrit également dans une réflexion générale d'urbanisme sur la compacité de l'enveloppe urbaine et sur l'objection zéro artificialisation nette (ZAN)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |         |              |
|                                                                            |                                                 | le piémont du Coteau du Revermont comme ligne de force                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |         |              |
| gradient d'intensité (contrainte)                                          |                                                 | gradient d'intensité (atout)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |         | _bioinsight_ |
| ---                                                                        | --                                              | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | ++<br>+ |              |

2.2 Approche itérative : propositions de mesures

Dans le cadre de l'évaluation d'un projet de PADD, il s'agira de propositions de corrections à l'égard du degré de protection de l'environnement mais pas de propositions mesures (OAP et règlements graphique et écrit) au sens de l'article R151-3 CU, transposition de la Directive européenne *Plans et Programmes*.



### 3 Évaluation du PADD de Coligny (diaporama réunion 251020 post réunion)

#### 3.1 Structure thématique

Le projet de PADD évalué est une ébauche sous la forme d'un diaporama de la réunion du 20 octobre 2025 (post réunion).

Sa structure est thématique puisqu'implicitement fondée en matière d'orientations (axes) sur le triptyque du concept de « développement durable » dont l'ordre est, toutefois, modifié : économie (renforcer : attractivité et dynamisme économique), social (affirmer : ville refuge : cadre de vie, logements, équipements...) et environnement (préserver : environnement et paysage).

La formulation de ces orientations (axes), en outre, met en avant plus un moyen pour atteindre un objectif qu'un objectif proprement dit qui devrait être une problématique territoriale majeure, c'est-à-dire un ensemble de problèmes dont les éléments sont liés, problèmes auxquels la commune fait déjà face ou devra faire face dans un avenir proche.

De ce fait, les enjeux environnementaux sont regroupés dans la dernière partie (thématique), ce qui peut augurer d'une fragilisation de la traduction réglementaire de l'environnement dans les pièces opposables du projet de PLU (règlements graphique et écrit ; OAP).

Un PADD problématisé serait donc davantage puissant ainsi que plus facilement traduit dans les pièces opposables du PLU en matière d'enjeux environnementaux. Il pourrait alors reposer sur deux orientations (axes) dont la formulation serait du type : « une attractivité résidentielle et économique à développer/maintenir », « un territoire valorisé donc attractif », « un développement démographique conforté mais maîtrisé » ou « une protection du territoire comme outil de valorisation »...

L'articulation entre les enjeux non environnementaux et les enjeux environnementaux serait ainsi possible, la protection de l'environnement prenant alors tout son sens et sa force, en rapprochant par exemple biodiversité et attractivité d'un territoire.

En effet, l'environnement pour un territoire est un atout pas une contrainte, spécialement en 2025 dans le contexte des changements climatiques qui s'accroissent de surcroît.

Une orientation (axe) spécifique pourrait être alors du type : « un territoire robuste », « une adaptation aux défis de demain » ou « des défis à venir », en y articulant les enjeux d'eau potable, d'assainissement, d'énergie renouvelable, de trame verte et bleue (continuités écologiques)...

#### 3.2 Enjeux environnementaux manquants

Un enjeu est « ce qui est en jeu » dans un territoire en matière d'économie, de social et d'environnement, c'est-à-dire ce que le territoire a à perdre ou à gagner en agissant ou en ne faisant rien.

Or en préambule, il est listé « les principaux de Coligny :

- Préserver les besoins de proximité existant
- Maintenir et renforcer l'activité économique et pourvoyeuse d'emplois
- Préserver les qualités paysagères et rurales de la commune

- Maintenir un équilibre entre cadre de vie naturel, attractivité et diversité des fonctions urbaines. »

Cette liste n'intègre pas suffisamment les nombreux enjeux environnementaux de Coligny (voir rappel au point 2.1).

En effet, les changements climatiques ne sont pas mentionnés, les termes « adaptation aux changements climatiques » et « atténuation des changements climatiques » non plus (le terme îlots de fraîcheur mis à part).

La biodiversité, un terme une fois cité dans l'expression « Les paysages naturels de Coligny : une source de biodiversité », expression qui devrait plutôt être : « La biodiversité une source de paysage », n'est pas suffisamment développée indépendamment du paysage et des zonages environnementaux (Znieff), cela en lien avec les continuités écologiques très riches de Coligny, telles que les forêts anciennes (très étendues), les haies, arbres isolés bocagers, pelouses sèches, mares...

C'est ainsi que les continuités écologiques de Coligny qui représentent la composante majeure de sa démarche TVB de PLU, participant à la robustesse d'un territoire aux changements climatiques (voir rapport), devraient voir leur protection juridique dans le PLU spécifiquement mentionnées, cela suivant des choix relevant d'un positionnement politique à présenter dès le PADD.